



Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 13 octobre 2022 à 20h

Présidence : Mme Ariane Gétaz

Présents : 39 membres jusqu'à 21h53, ensuite 38 sur 45 avec le départ de G.-A. Suter

Excusés : MM S. Bürer, L. Christinet, F. Haenggeli, A. Margonis, D. Rochat et Ch. Sudan.

1. Communications de la Présidente.

La Présidente salue la présence de nombreux membres du Conseil ce soir.

Elle lit un courrier anonyme concernant la démolition d'un chalet sis au chemin de la Vignette et la nouvelle construction sur ce site.

2. Communications de la Municipalité.

Le retard pour terminer le PACom est dû aux exigences supplémentaires du Canton.

Les informations sur la gestion du risque de pénurie d'électricité et du gaz se trouvent sur www.vd.ch/penurie.

Le délai du dépôt de candidatures pour l'élection municipale complémentaire court jusqu'au 31 octobre à midi à midi.

La restriction sur la consommation d'eau est levée, toutefois, les dernières pluies ont juste stabilisé le niveau de la nappe phréatique.

Le local commercial actuellement occupé par l'Atelier des montagnes sera disponible dès janvier 2023. Le loyer mensuel est de CHF 1'380.= charges comprises.

La restriction des feux en plein air est levée, ils sont autorisés dans les endroits prévus.

L'éclairage public sera éteint de 23h à 6h. Les passages pour piétons ne sont pas concernés par cette mesure.

Le délai pour demander la subvention pour le remplacement des haies de lauriers-cerises est au 31 octobre.

Le délai pour l'envoi des projets à la Sadec visant la réduction des déchets est aussi au 31 octobre.

Les containers pour les déchets de cuisine sont en place. Il ne faut pas y mettre du plastique au risque de se voir refuser la prise en charge par l'entreprise de biométhanisation.

Une nouvelle carte de déneigement est présentée sur le site de la Commune. Les discrédances sur les endroits pour déposer la neige sont à communiquer à S. Humbert, Municipal en charge.

3. PV de la séance du 1^{er} septembre 2022.

Le PV tel que modifié est accepté par 32 oui et 6 abstentions.

4. Préavis municipal N° 8/2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023. Rapport de la Commission des finances et vote.

L'amendement 1 de la Commission des finances : « Le taux d'imposition du point 1 pour l'année 2023 est fixé à 73% de l'impôt cantonal de base en lieu et place du 74% propos par la Municipalité. » est accepté par 29 oui, 8 non et 1 abstention.

L'arrêté d'imposition tel qu'amendé est accepté par 36 oui et 2 non.

5. Préavis municipal N° 9/2022 : Demande de crédit pour la création d'un trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils. Nomination de la Commission des finances et d'une commission ad hoc.

La Commission des finances est nommée.

MM et Mmes D. Renaud, K. Michalak, F. Péry-Meylan, J.-J. Fasel et S. Meylan sont élus à l'unanimité membres de la Commission ad hoc.

6. Communications des délégués aux associations.

Portes ouvertes du SDIS Gland-Serine le 29 octobre à Gland et à Le Vaud.

Mme Valérie Jeanrenaud, syndique de Burtigny, est élue au CODIR de Région de Nyon.

Transports publics gratuits pour les touristes pendant leur séjour dans les hôtels ou campings du district de Nyon.

7. Divers et propositions individuelles.

La Foire des saveurs et découvertes aura lieu le 19 novembre du 10h à 18h00 à la Salle des Cimes.

Il reste encore 4 fenêtres de l'Avent, inscription auprès du Lien ou à l'épicerie.

Le Vaud, le 13 octobre 2022

Pour le Conseil Communal


Ariane Gétaz
Présidente


CONSEIL COMMUNAL
DE LE VAUD
LIBERTÉ
ET
PATRIE


Lin Schelling
Secrétaire

Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal (art. 160 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 160 al. 2 LEDP. Voir articles 161, 162, 163, 164 & 165 LEDP.